Termes et concepts de la partie 2 – Introduction judiciaire

- 1. Principe de double ordre de juridiction
- 2. Ordre judiciaire
- 3. Ordre administratif
- 4. Tribunal des conflits
- 5. Société d'économie mixte
- 6. Principe de double degré de juridiction
- 7. Juges du fond
- 8. Action réelle / personnelle
- 9. Action pétitoire / possessoire
- 10. Juridiction de droit commun / d'exception
- 11. Voies de recours ordinaires / extraordinaires
- 12. Appel (interjeter)
- 13. Opposition
- 14. Tierce opposition
- 15. Recours en révision
- 16. Pourvoi en cassation
- 17. Effet suspensif
- 18. Effet dévolutif
- 19. Arrêt confirmatif / infirmatif
- 20. Arrêt de rejet / de cassation
- 21. Moyen de pourvoi
- 22. Vice de procédure / défaut de base légale / violation de la loi
- 23. Tribunal judiciaire
- 24. Tribunal de commerce
- 25. Infractions pénales
- 26. Principe de légalité des infractions et des peines
- 27. Contravention / délits / crimes
- 28. Conseil des prudhommes
- 29. Tribunal de police

- 30. Tribunal correctionnel
- 31. Cour d'Assises
- 32. Principe d'unité organisationnelle de la justice pénale et civile
- 33. Cour de cassation
- 34. Principe de permanence de la justice
- 35. Référé
- 36. Mesure conservatoire
- 37. Compétence
- 38. Compétence d'attribution / territoriale
- 39. Saisine
- 40. Principe de gratuité
- 41. Condamnation aux dépens
- 42. Aide juridictionnelle
- 43. Avocat commis d'office
- 44. Principe de publicité
- 45. Huis clos
- 46. Ordonnance judiciaire
- 47. Principe de collégialité
- 48. Principe du contradictoire
- 49. Droits de la défense
- 50. Procédure
- 51. Principe de neutralité
- 52. Procédure accusatoire
- 53. Procédure inquisitoire
- 54. Principe de professionnalisme
- 55. Juges consulaires
- 56. Force exécutoire
- 57. Exécution provisoire
- 58. Autorité de la chose jugée
- 59. Présomption

- 60. Présomption simple / mixte / irréfragable
- 61. Prescription
- 62. Acte civil
- 63. Acte mixte
- 64. Acte commercial
- 65. Commerçant
- 66. Charge de la preuve
- 67. Objet de la preuve
- 68. Moyens / procédé de preuve
- 69. Administration de la preuve
- 70. Demandeur(dresse)
- 71. Défendeur(dresse)
- 72. Défenseur
- 73. Partie civile
- 74. Prévenu
- 75. Jury (juré)
- 76. Présomption
- 77. Présomption simple /mixte /irréfragable
- 78. Acte authentique
- 79. Acte sous-seing privé
- 80. Officier public
- 81. Témoignage
- 82. Commencement de preuve par écrit
- 83. Serment
- 84. Serment décisoire/ supplétoire
- 85. Aveu
- 86. Aveu judiciaire / extrajudiciaire
- 87. Système de la preuve légale
- 88. Système de la preuve libre
- 89. Cause étrangère
- 90. Force majeure